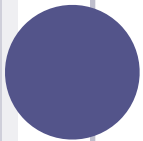
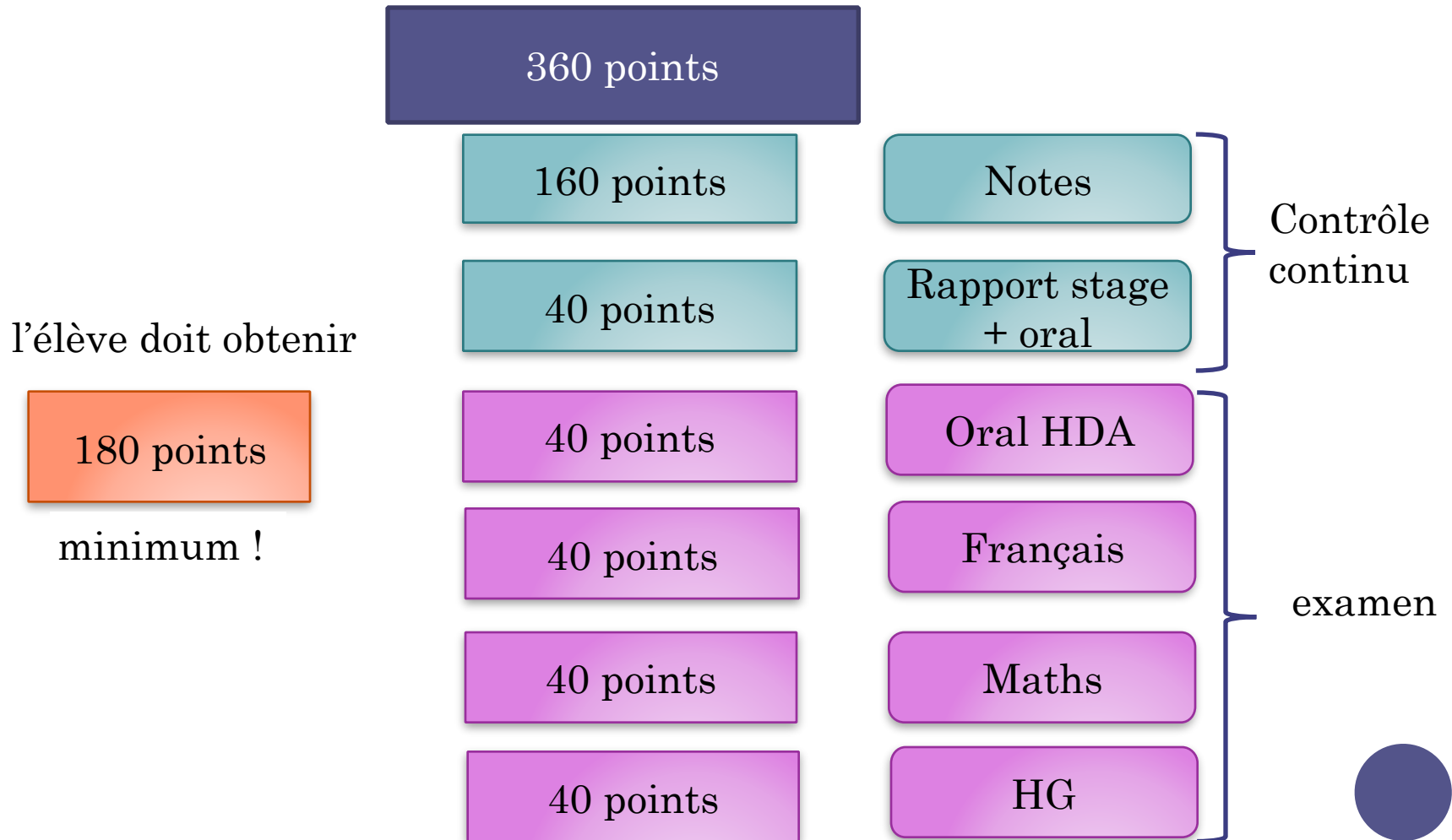




LE BREVET ET SES ÉPREUVES



LES POINTS AU BREVET



HISTOIRE DES ARTS :

ÉPREUVE OFFICIELLE OBLIGATOIRE

40 POINTS

Tous les mardis de
10h55 à 11h40

Etude de 3 oeuvres
d'art portant sur un
même thème

Un dossier à rendre
pour le
mardi 29 mars
2016

Un oral le mercredi
18 mai 2016



LES BREVETS BLANC

N°1

Mardi 8 décembre :

- Français
- Maths

Mercredi 9 décembre :

- Histoire Géographie

N°2

Mardi 3 mai (sauf changement):

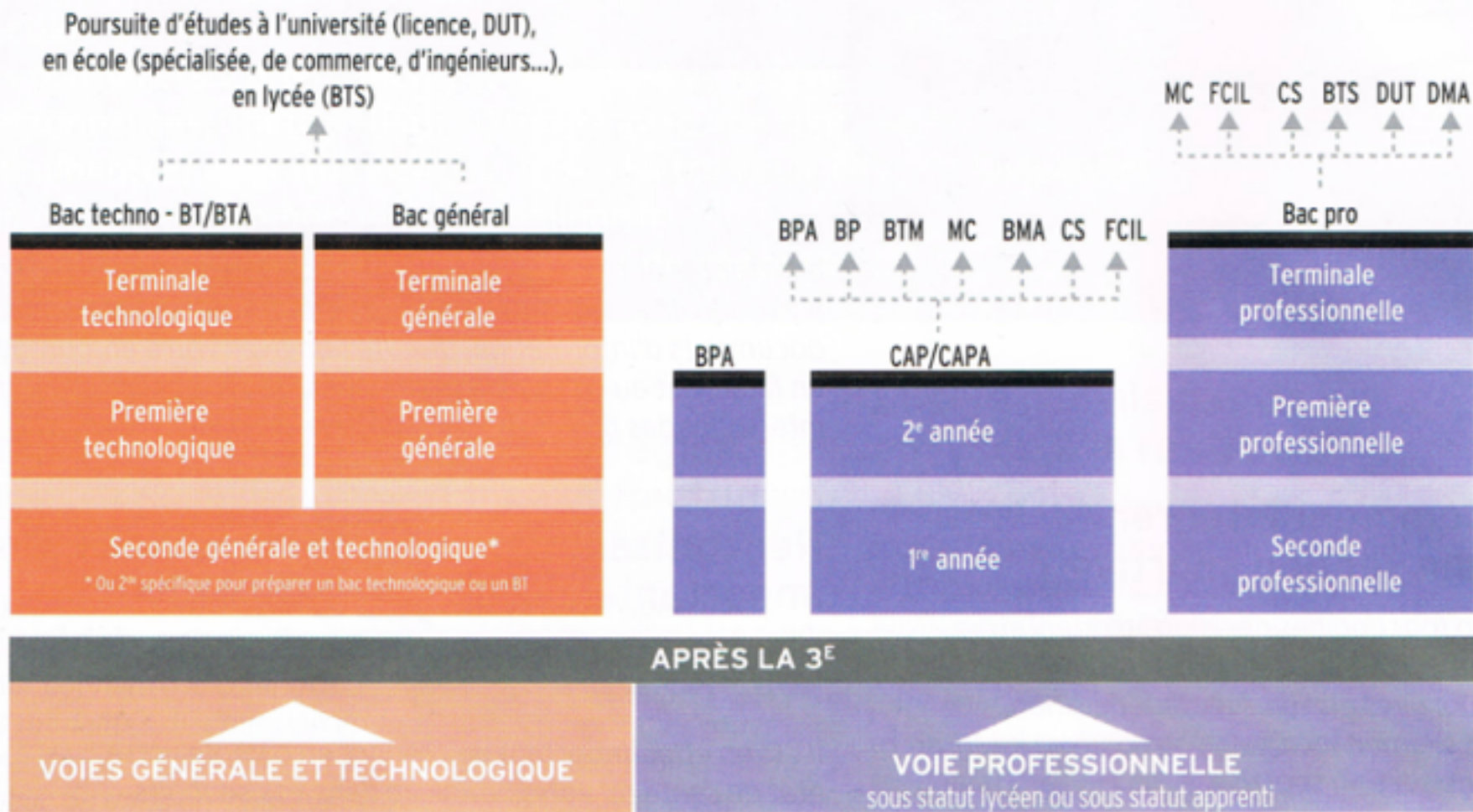
- Français
- Maths

Mercredi 4 mai :

- Histoire Géographie

Des oraux de *langues* (LV1 ou LV2)
auront lieu en avril





Passerelles

Pour permettre des parcours réversibles entre les différentes voies, et pour éviter des choix figés, il existe des possibilités de stages passerelles en fonction de son profil.